



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 06 Décembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Consorce dûment convoqué le 02 décembre 2022 s'est réuni le mardi 06 Décembre 2022 à 20 heures 00, à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Présents: Jean-Marc THIMONIER – Pascal DIDELET – Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT- Emmanuel VINCENT - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU – Vincent BRUN – David OHANNESSIAN - Caroline VITAL – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) ayant donné pouvoir : Serge FERRANDEZ à Pascal DIDELET – Charlotte PIERRAT à Franck BAULAN

Absents : Odile BELIER COLLONGE – Thomas RIGAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures 00.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal par **17 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 abstention, a élu Marylène CELLIER

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15/11/2022, à l'unanimité

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT

Néant

Ordre du jour

1. FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement au budget principal avant le vote du budget 2023
2. FINANCES - Révision des tarifs communaux pour l'année 2023
3. FONCIER - Acquisition des parcelles B 1421 et B 2010 pour partie sises chemin du Badel

FINANCES – Autorisation d'ouverture de crédits en sections d'investissement au budget principal avant le vote du budget 2023
Délibération n° 2022-48

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les faits suivants :

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts

au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le vote du budget doit avoir lieu le 28 mars 2023.

Considérant qu'il convient de respecter la continuité des paiements entre le 1er janvier 2023 et le vote du budget, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2022 (selon art. L. 1612-1 CGCT)

L'enveloppe globale des ouvertures de crédits possibles est la suivante :

Chapitre	Libellé	BP	DM	BP+DM	ouvertures de crédits
001	Résultat d'investissement reporté	220 785,64	0,00	220 785,64	
020	Dépenses imprévues	20 762,64	-20 762,00	0,64	
16	Emprunts et dettes assimilées	117 000,00		117 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	34 000,00		34 000,00	8 500,00
21	Immobilisations corporelles	932 104,40	-738 158,18	193 946,22	48 486,56
23	Immobilisations en cours	2 180 000,00	371 610,37	2 551 610,37	637 902,59
Total Dépenses éligibles hors emprunt					694 889,15

*Dans la limite de 25 %

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de ces ouvertures de crédit dans l'attente du vote du budget 2023:

Chapitre	Libellé	25% ouvertures de crédit
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30.000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200.000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	464.889,15 €
Total		694.889,15 €

Avis favorable à l'UNANIMITE

***FINANCES – Révision des tarifs communaux pour l'année 2023
Délibération n° 2022 – 49***

Monsieur Pascal Didelet, adjoint aux finances, propose les tarifs pour les services communaux au titre de l'année 2023.

Cf tableau joint

Madame Marylène CELLIER s'interroge sur l'opportunité de limiter le nombre d'occupation par associations et par an afin de laisser des créneaux à tous, ce qui permettrait également de plus l'ouvrir aux particuliers et de rentabiliser la salle avec les locations.

Madame Julie SABY indique que selon elle le but d'une salle d'animation est d'apporter de l'animation dans le village et typiquement l'animation passe avant tout par les associations et non par le privé. Cette salle a une vraie vocation de service public

Monsieur Pascal DIDELET rappelle la réunion préparatoire avec les associations pour réserver la salle pour leurs manifestations qui permet de régler sur le moment les éventuels conflits entre associations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs communaux pour l'année 2023

Avis favorable à l'UNANIMITE

***FONCIER – Acquisition des parcelles B 1421 et B 2010 pour partie sises chemin du Badel
Délibération n° 2022 – 50***

Monsieur Bertrand GAULÉ, adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle le projet d'aménagement de voirie du chemin du Badel mené par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, comprenant l'adaptation de la voirie avec

la création d'une Voie Centrale Banalisée, permettant aux cycles de circuler sur une voie dédiée, qui reliera la Voie Verte menant à Grézieu-la Varenne, la sécurisation du carrefour avec le chemin du Massenot et le chemin de Cachemouche et la création d'un cheminement piéton sécurisé.

La création de ces aménagements nécessite l'acquisition de parcelles auprès de riverains, afin de limiter les traversées piétonnes le long du chemin du Badel et ainsi sécuriser leur utilisation.

Après tractations avec la propriétaire concernée, il est convenu d'acquérir les parcelles suivantes, les frais notariés et les coûts liés à l'intervention du géomètre étant à la charge de la Commune :

Parcelle	Propriétaire	Lieudit	Surface
B 1421p	DONZALLAZ Céline	MASSENOT	00 ha 02 a 76 ca
B 2010P	DONZALLAZ Céline	Aux grandes terres	00 ha 00 a 97 ca
TOTAL DONZALLAZ		2.000,00 €	00 ha 03 a 73 ca

Monsieur Bertrand GAULÉ, adjoint à l'urbanisme et à la voirie précise que la commission ad hoc s'est beaucoup interrogée sur le renforcement de l'éclairage public de la zone. Après de nombreux échanges, il a été acté que les travaux en la matière ne seraient pas réalisés, la zone étant majoritairement agricole ou naturelle, il n'est pas cohérent d'éclairer ces espaces. La sécurisation des déplacements piétons, incluant l'implantation de diodes réfléchissantes, étant assurée par la réalisation de trottoirs.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles et la réalisation des travaux d'aménagement de voirie
- d'autoriser le Maire à signer les actes notariés et tous documents afférents
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Avis favorable à l'UNANIMITE

Compte-rendu des commissions :

TRAVAUX :

La pompe de la cuve de 15.000 litres a été connectée et elle commence à se remplir. Le contacteur est mis en place et l'eau stockée dans la cuve peut d'ores et déjà être utilisée. La dernière pente de toit sera connectée dès que les travaux de rénovation énergétique seront terminés en phase 2 et 4.

Les travaux du cimetière sont achevés, la végétalisation a été faite par la société Archigreen pour les aires de recueillement et par les agents communaux au niveau du compteur d'eau. Reste à finaliser l'installation de WC. Des idées d'aménagement ont été prises lors du congrès des maires et seront mises à l'étude par la commission travaux courant 2023.

Monsieur le Maire indique avoir eu de nombreux retours positifs sur les aménagements réalisés (bancs et aire de recueillement).

Boulodrome : les travaux sont terminés et la remise des clés se fera ce vendredi 09/12 à 18h30. Les chasseurs vont donc pouvoir utiliser les locaux pour la fin de la période de chasse. Il faudra prévoir une inauguration sur les premiers jours du printemps, avec la commune de Marcy. Prévoir un temps festif avec un concours de boules.

Rénovation énergétique : la phase 1 est terminée et les classes de CM vont réintégrer les locaux rénovés et les classes de CE déménagent dans les classes "tampon". La phase 2 débute également pour la salle d'animation et l'échafaudage devrait être prochainement démonté. Les travaux de construction de la chaufferie devraient débuter dans la 2^{ème} quinzaine de janvier. Pascal DIDELET indique avoir commencé les consultations de prix pour l'approvisionnement en granulés ou plaquettes. 6-9 mois en arrière nous étions à 300 € la tonne de granulés pour 600 € actuellement. On prévoit donc une chaudière qui puisse être alimentée aussi bien en granulés qu'en plaquettes pour ajuster ne fonction du prix du combustible.

Arrivée de Thomas RIGAUD à 21h25

COMMUNICATION

Vœux du Maire : Franck BAULAN indique que la commission communication travaille sur une nouvelle forme de présentation des vœux à la population. Les élus souhaitent que le powerpoint soit là pour illustrer les propos du Maire et ne défile plus en boucle pendant le discours. Pour ce faire, il faut que le Maire leur communique la trame de son discours pour qu'ils commencent la recherche des photos qui seront présentées. Ils vont également organiser

une exposition photos de toutes les réalisations depuis le début du mandat afin de susciter des échanges avec la population.

Brève : Les membres de la commission alertent le conseil municipal sur la difficulté de tenir la cadence de publication des 4 brèves par ans. Ils réfléchissent à la refonte de cette brève et s'attèlent à identifier les attentes de la population en la matière. Il est nécessaire que chacun s'investisse dans la rédaction des articles.

Monsieur Thomas RIGAUD propose que les commissions soient informées plus en amont des dates de publication afin de s'organiser pour la rédaction des articles.

Madame Julie SABY souhaite que l'on communique plus sur les travaux des commissions afin de valoriser l'action municipale et la vie locale.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Franc BAULAN fait un point d'information sur le projet « Danse » avec la compagnie Hallet Eghayan et indique qu'à ce jour, 4 classes sont financées : une classe par la Mairie, deux par la société DANI ALU et une par BIO MERIEUX.

Le restaurant scolaire a dû être fermé pendant 2 jours la semaine dernière à cause de la recrudescence du COVID 19.

Les parents ont pu trouver des solutions alternatives et les agents restant ont pu accueillir 75-80 enfants avec un repas tiré du sac et avec l'aide de 2 enseignants venus leur prêter main forte pendant le temps méridien.

CCAS

Une sortie intergénérationnelle au Musée des Confluences avec le CMJ est organisée en début d'année. Les colis de Noël aux anciens seront distribués à compter du 10 décembre. Cette année 100 bénéficiaires ont été recensés.

Comité Consultatif des Jeunes

Madame Marylène CELLIER indique que le CCJ a organisé une soirée jeux le 02/12. Elle a accueilli 35 personnes et les jeunes souhaiteraient en organiser une par trimestre à partir de mars prochain.

Les jeunes partent en voyage à Fornos du 06 au 09/02. Le programme des activités sur place est en cours d'élaboration.

ENVIRONNEMENT :

Les jeunes de l'école Sup'écologique avancent sur les 2 projets en lien avec l'environnement sur Sainte-Consorte.

- 1 groupe sur le recensement de la biodiversité
- 1 groupe sur l'organisation d'une manifestation grand public le dimanche 29/01 après-midi.
Plusieurs intervenants extérieurs seront présents pour la manifestation.

Arbres de la naissance : 9 familles sur les 16 recensées ont répondu à la sollicitation. Les familles conviées à la manifestation en mairie étaient ravies. Elles ont eu le choix de planter l'arbre chez elles ou sur la commune. 3 arbres seront plantés sur la commune : 1 figuier et 2 catalpas qui trouveront leur place dans l'enceinte de l'école.

Arbre de l'amitié : l'arbre de l'amitié avec Mary l'Etoile a été planté le 05/12 à proximité de la Mairie et du monument aux morts, en remplacement de l'érable malade qui a dû être abattu.

FINANCES :

Monsieur le Maire souhaite revenir sur une délibération qui a été prise par le conseil municipal en novembre dernier au sujet du reversement d'une quote-part (5 %) de la taxe d'aménagement à la CCVL. Ce reversement avait été rendu obligatoire par la loi de finances 2021. Or, il indique qu'entretiens et très récemment, les sénateurs ont obtenu du gouvernement que ce reversement soit facultatif. De fait, il devient nécessaire que les 8 communes de la CCVL délibèrent de manière unanime pour entériner le reversement de la TA à hauteur de 5 % à la CCVL. A la lueur de ces derniers éléments, Monsieur le Maire demande donc aux élus du Conseil Municipal s'ils souhaitent que cette délibération soit remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, afin qu'un nouveau débat puisse avoir lieu sur le sujet. Le Conseil municipal ne souhaite pas revenir sur les conditions de reversement de la TA votées lors de la séance du 15 novembre 2022.

COMPETENCE MOBILITES :

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Mobilités » a été transférée à la CCVL. Cette dernière est en négociation avec le SYTRAL pour adapter l'offre des lignes de bus aux besoins. Les premiers accords entre les 2 institutions portent sur la prolongation de la ligne 72 qui relierait après Sainte-Consorte la commune de Pollionnay et le haut de la commune de Vaugneray où elle trouverait son terminus. La ligne C24 express irait elle jusqu'au bas

de Vaugneray. La commune de Vaugneray retrouverait ainsi le niveau de desserte qu'elle avait avec les navettes qu'elle avait mis en place ne nom propre. La commune d'Yzeron sera desservie par des transport à la demande (TAD). Enfin, dernière nouveauté en gestation : une ligne transverse qui relierait les communes de Brignais, Chaponost, Brindas, Marcy (par la RD30) et la Tour de Salvagny.

LIVRAISON IMMEUBLE 6^{EME} SENS :

Le collectif de 25 logements rue de Verdun a été livré. La commission d'attribution des logements sociaux s'est tenue en présence de Monsieur le Maire. La commune a présenté 4 dossiers dont 3 ont été retenus. La typologie des familles permet d'escompter l'arrivée de 9 enfants nés ou à naître qui viendront grossir les bancs de la crèche et de l'école. Il est à noter que les logements attribués relèvent de la catégorie PLS qui implique d'avoir des revenus relativement élevés.

URBANISME ET VOIRIE

Le Permis de construire déposé par Edouard Denis en lien avec la requalification du centre bourg est toujours en cours d'instruction.

La réunion de lancement du projet d'aménagement de la route de Marcy a eu lieu en présence des services de la Métropole de Lyon, de la CCVL, du Département et les communes de Marcy l'Etoile et Sainte-Consorte. Les relevés de géomètres ont été demandés afin de travailler sur le sujet. Les services vont travailler de concert pour indiquer qui prend la maîtrise d'ouvrage du projet afin de lancer les marchés de consultation des entreprises en 2024 et voir la réalisation de l'aménagement d'ici fin 2025. Dans cette attente, la commune reste vigilante sur la sécurité sur cet axe très fréquenté. Des relevés de vitesse ont été demandés à la CCVL, la commune a sécurisé le cheminement des piétons entre l'arrêt de bus et le chemin de Massenot, enfin un radar pédagogique financé à 50 % par le subventionnement en lien avec les amendes de police sera implanté début 2023.

Monsieur Bertrand GAULÉ rapporte également la réunion qui s'est tenue au SYDER au sujet du refus de signature de la nouvelle concession avec ENEDIS. Il fait part également de la démarche performancielle initiée par le SYDER et de l'incitation faite aux communes d'étendre les plages d'extinction de l'éclairage public sur 8 heures consécutives : de 22h00 à 6h00. Il indique que cette possibilité sera proposée aux conseillers lors d'une prochaine séance et après une réunion d'information avec les services du SYDER courant janvier.

Monsieur le Maire rappelle également l'animation du 08 décembre organisée par le comité des fêtes.

L'ensemble des points soumis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50